

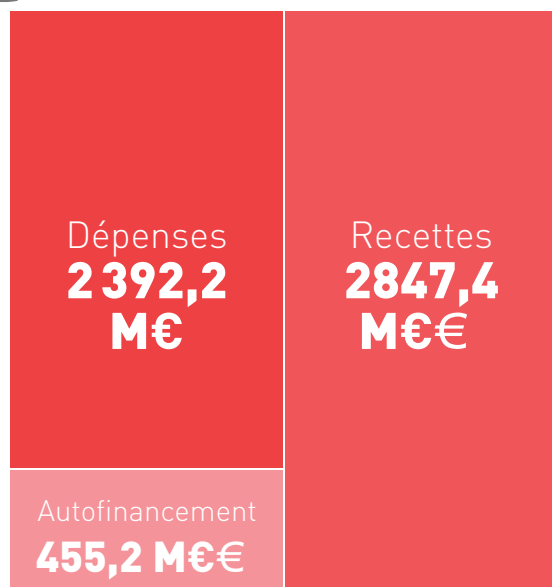
3 152,2 MILLIONS D'EUROS*

* Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires

Le budget d'une collectivité se présente toujours en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



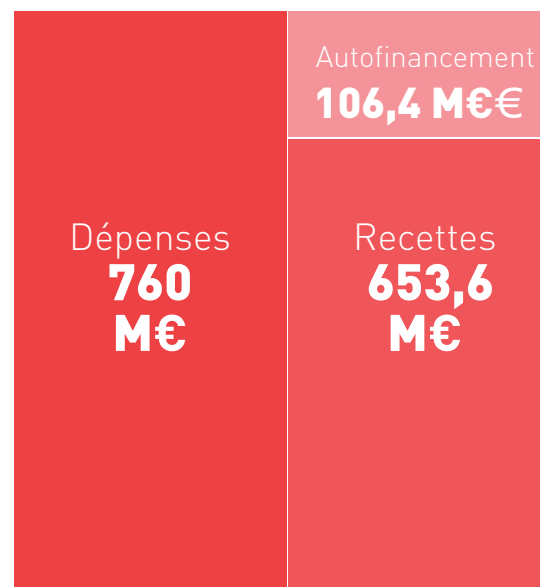
FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA, etc.), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien, etc.).



INVESTISSEMENT



L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction, etc.

→ FONCTIONNEMENT : 2 392,2 M€ DÉPENSES

Subventions et participations

398,9 M€

dont
 139,8 M€ contribution au Sytral
 113,1 M€ contribution au Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS)
 31 M€ dotations aux collègues

Dotation de compensation métropolitaine

72,3 M€

Versement au Conseil départemental du Rhône permettant d'égaliser les taux d'épargne nets des deux collectivités

Dépenses à caractère social

720,1 M€

dont
 309,4 M€ frais de séjour et d'hébergement pour personnes handicapées (158 M€), pour personnes âgées (34,4 M€) et pour l'enfance (117 M€)
 226,9 M€ allocation revenu de solidarité active (RSA)
 102,7 M€ allocation personnalisée d'autonomie (personnes âgées)
 47,6 M€ prestation de compensation du handicap
 9,3 M€ allocation compensatrice tierce personne

Charges financières

63,5 M€

Intérêt de la dette

Autres charges

76,5 M€

dont
 36,8 M€ participation aux bilans des zones d'aménagement concédées

Charges générales

332,4 M€

Principalement les grands marchés qui permettent l'exercice des politiques publiques dont 66 M€ pour la collecte, le tri et le traitement des déchets, 27,3 M€ pour l'entretien des espaces publics, 12,9 M€ pour la mobilité des biens et des personnes

Dépenses de personnel

424,1 M€

pour un effectif de près de 9 200 agents

Reversement aux communes

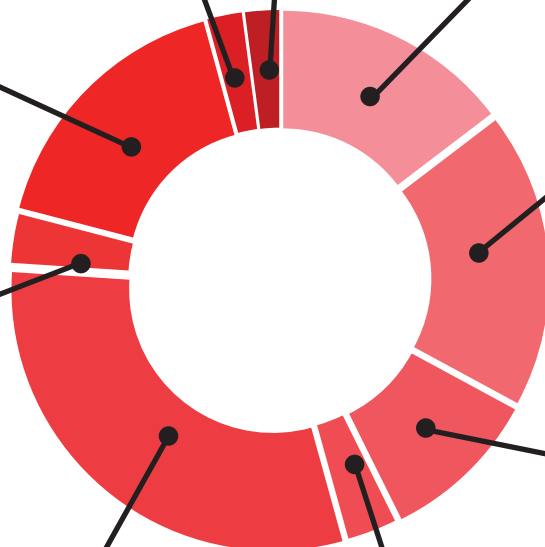
234,1 M€

213,7 M€ attribution de compensation
 20,5 M€ dotation de solidarité communautaire

Péréquation

70,2 M€

dont
 27,4 M€ prélèvements au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux
 20,6 M€ fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
 5,5 M€ prélèvements au titre du fonds de solidarité en faveur des départements



→ FONCTIONNEMENT : 2 847,4 M€ RECETTES

Autres recettes de gestion

495,6 M€

dont

- 70,8 M€ redevance d'assainissement
- 31,7 M€ péage BPNL
- 23,4 M€ ventes d'eau
- 13,1 M€ parcs de stationnement
- 35,9 M€ participations

Dotations de l'État

490,5 M€

dont

- 411,3 M€ dotation globale de fonctionnement
- 58,9 M€ dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- 12,2 M€ allocations compensatrices de fiscalité

Autres recettes fiscales

782,8 M€

dont

- 308,3 M€ droits de mutation à titre onéreux
- 118,6 M€ attribution de compensation régionale au titre de la CVAE transférée
- 107,6 M€ fonds national de garantie des ressources individuelles
- 114 M€ taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

Fiscalité sur les entreprises

673,9 M€

dont

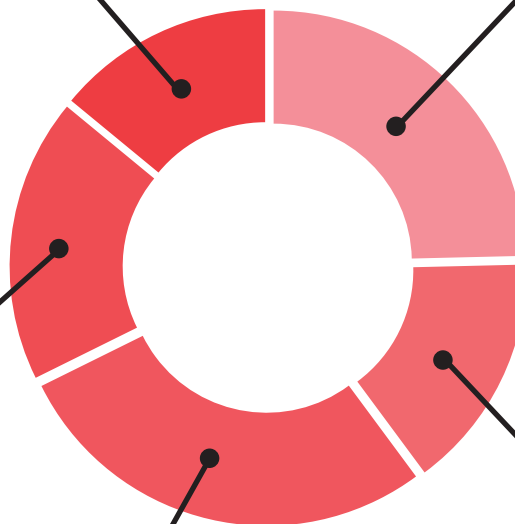
- 279,4 M€ contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- 234,7 M€ cotisation foncière des entreprises
- 93,3 M€ taxe foncière sur les propriétés bâties
- 39,3 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Fiscalité sur les ménages

404,5 M€

dont

- 160,8 M€ taxe foncière sur les propriétés bâties
- 151,1 M€ taxe d'habitation
- 91,7 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères



→ INVESTISSEMENT : **760 M€** DÉPENSES

Crédits opérationnels PPI*

416,8 M€

302,5 M€ pour les études, acquisitions et travaux

74,2 M€ de subventions versées

40 M€ d'autres crédits opérationnels
dont 28,7 M€ de travaux d'aménagement
pour le compte de tiers

Dépenses annuelles d'investissement

5,1 M€

dont

2,7 M€ de reversement de taxe d'aménagement

2,4 M€ autres crédits hors programmation
pluriannuelle dont créances

Emprunts

338,1 M€

dont

241,9 M€ remboursement du capital de la dette

96,2 M€ de refinancement de la dette



* La PPI ou Programmation pluriannuelle des investissements, ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

→ INVESTISSEMENT : 653,6 M€ RECETTES

Recettes annuelles d'investissement

306,6 M€

dont

30,9 M€ fond de compensation de la TVA (FCTVA)

22,7 M€ amendes de police

4,8 M€ dotation d'équipement des collèges reçue de l'État

18,1 M€ taxe d'aménagement

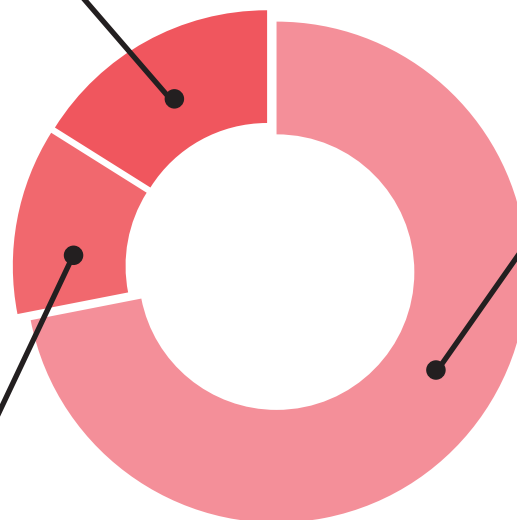
230,1 M€ autres crédits hors programmation pluriannuelle dont créances en recettes

Crédits opérationnels PPI *

60,3 M€

35,1 M€ de subventions reçues

25,2 M€ autres crédits opérationnels dont 18,2 M€ de travaux d'aménagement pour le compte de tiers (remboursement)



Emprunts

286,7 M€

dont

190,5 M€ d'emprunts à contracter

96,2 M€ de refinances de la dette



* La PPI ou Programmation pluriannuelle des investissements, ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

> ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

440,3 M€

dont 440,2 M€ au budget principal

Développement économique et compétitivité de la Métropole

**18,6 M€***

Accompagner le développement des entreprises de la métropole lyonnaise en renforçant leur compétitivité et en proposant une offre d'accueil adaptée à leurs besoins.

La Métropole s'appuie sur les facteurs-clés de compétitivité que sont l'innovation et l'entreprenariat.

654 139

emplois salariés (privés et publics)

103

implantations de nouvelles entreprises en 2017

19 200

entreprises créées en 2017 dans la Métropole

Rayonnement et attractivité de la Métropole

**24,6 M€***

Développer le rayonnement et l'attractivité de la métropole lyonnaise en renforçant sa notoriété, sa capacité d'anticipation et de mobilisation, en garantissant la cohérence de son action.

Faire de notre territoire une destination d'accueil incontournable pour les entreprises, les investisseurs, les touristes, les talents. Un véritable « challenger » des grandes métropoles européennes.

21^e

ville la plus attractive en Europe en 2018

2^e

ville de France pour l'accueil d'événements internationaux

10,28 millions

de passagers à l'aéroport de Lyon Saint-Éxupéry en 2017

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Ville intelligente et politique numérique



11,2 M€

dont **11,1M€** au budget principal

Moderniser l'administration métropolitaine et créer un cadre de vie numérique qui s'appuie sur le déploiement d'infrastructures, la gouvernance des données d'intérêt général et un environnement de confiance numérique.

Faire bénéficier tout le territoire de l'intelligence collective et de la croissance des filières numériques.

103

expérimentations Métropole intelligente

1 000 km

de fibre optique

Insertion et emploi



245,9M€*

Organiser et assurer la gestion du Revenu de solidarité active (RSA), sur le territoire de la Métropole, tout en proposant des parcours facilitant l'insertion sociale et professionnelle.

Mobiliser, autour des questions d'intégration, les acteurs du monde économique pour développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

38 820

foyers bénéficiaires du RSA en novembre 2017

565

signataires de la charte des 1 000 entreprises engagées pour l'insertion et l'emploi

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Enseignement supérieur et recherche



15,6 M€*

Accompagner l'enseignement supérieur dans son développement, conforter le rôle de l'Université de Lyon et proposer aux étudiants des services pour améliorer leur cadre de vie.

1^{ère}

Métropole étudiante de France (classement du magazine l'Étudiant, 2017)

155 400

étudiants

6

campus au cœur de la Métropole de Lyon

Éducation



80,3 M€*

Accueillir les collégiens de la Métropole dans un cadre de qualité et adapté aux évolutions pédagogiques. La Métropole prend en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics, y compris le recrutement et la rémunération des agents affectés à l'entretien et la restauration. Elle verse aussi les dotations nécessaires au fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association.

La Métropole soutient également des actions éducatives pour encourager la réussite scolaire, le bien-être à l'école et le développement de la citoyenneté.

66 000

collégiens pour l'année scolaire 2016/2017

115

collèges dont 79 publics

10,9 M€

pour le schéma numérique éducatif 2016-2018

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

Culture



39,9 M€*

La Métropole soutient la création et la diffusion, les enseignements artistiques, la lecture publique mais aussi la valorisation du patrimoine. Cette politique publique vise à faire de la métropole lyonnaise une métropole créative, interculturelle et inclusive, qui favorise la connaissance, l'échange et la transmission des savoirs. Une métropole qui rayonne à l'international par ses festivals, ses biennales et ses coopérations culturelles.

109 482

visiteurs accueillis à Lugdunum, musée et théâtres romains

317 000

visiteurs à la Biennale d'art contemporain 2017

Sport



4,2 M€*

Soutenir les principaux acteurs du monde sportif, dans toute leur diversité, au niveau local pour une animation des territoires, mais aussi au niveau national ou international pour les clubs de haut niveau, véritables ambassadeurs de la Métropole.

Cette politique a aussi pour finalité de croiser avec les thématiques de la santé, du handicap, de la jeunesse et de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi pour faire du sport un levier supplémentaire au service de ces politiques publiques.

156

clubs sportifs aidés par la Métropole

4 650

enfants accueillis dans le cadre de « Métropole vacances sportives »

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> SOLIDARITÉS ET HABITAT

592,4 M€*

Politique de l'enfance et de la famille



129,9 M€*

La Métropole anime la politique de prévention et de protection de l'enfance. Elle accompagne les familles en difficultés éducatives. Elle met en œuvre des mesures de protection en cas de danger avéré : l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, accueille et accompagne des enfants jusqu'à 18 ans et des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans (placés sur décision judiciaire ou à la demande des parents).

La Métropole attribue également les agréments des candidats à l'adoption.

près de

10 108

bénéficiaires d'au moins une aide octroyée par la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

2 646

enfants à l'IDEF et dans les 103 établissements habilités par la Métropole et

978

enfants en familles d'accueil

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

Protection maternelle infantile et prévention santé



4,3 M€*

La Métropole assure le suivi des grossesses, des préparations à la naissance et à la parentalité et peut aider à organiser le quotidien avec l'enfant.

Elle accompagne et oriente la famille lorsque le nourrisson est hospitalisé en service de néonatalogie ou porteur de handicap.

Elle veille également à la santé des enfants et réalise un bilan de santé pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés à l'école maternelle.

Responsable de l'agrément des structures collectives ou individuelles d'accueil du jeune enfant, elle guide dans le choix du mode d'accueil pour l'enfant.

20 869

naissances en 2017

9 744

assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s

> SOLIDARITÉS ET HABITAT

Handicap



223 M€*

La Métropole de Lyon pilote la politique publique à destination des personnes en situation de handicap.

Elle les accompagne tout au long de leur parcours et projet de vie, de la petite enfance à l'âge adulte, du domicile à l'établissement, dans leurs déplacements et leur vie quotidienne, personnelle, familiale et professionnelle.

Via les Maisons de la Métropole et en lien avec la Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), la Métropole informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap, évalue leurs besoins, instruit leurs demandes et attribue les prestations.

7519

bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap en 2017

3197

bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement en 2017

Politique du vieillissement



141,4 M€*

Chef de file de la politique gérontologique sur son territoire, la Métropole coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées afin de les accompagner tout au long de leur parcours de vie et de perte d'autonomie, du domicile à la vie en établissement.

L'objectif est de favoriser le maintien à domicile, de garantir un accueil de qualité pour les personnes âgées dépendantes et de contribuer à la protection de la personne âgée vulnérable.

Le versement des prestations, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale, contribue à la mise en œuvre de cette mission.

182

établissements pour personnes âgées

27 158

bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie en 2017

Habitat et logement



93,8 M€*

La Métropole œuvre pour que chacun puisse trouver une solution de logement adaptée à son parcours et à sa situation.

La politique logement s'adresse à toutes les populations en difficulté ou en situation de précarité afin de permettre l'accession ou le maintien dans des logements adaptés.

Elle s'articule avec les actions menées en faveur de l'habitat comme le financement de la production de nouveaux logements, le rééquilibrage de l'offre et l'introduction de la mixité dans les quartiers.

La Métropole conduit de grands projets d'aménagement incluant la construction de logements.

Elle a une action de planification, notamment avec la mise en œuvre du PLU-H.

152 000

logements construits sur le territoire depuis 2001

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

265,2 M€

dont 251,1 M€ au budget principal

Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)



62,2 M€

dont 55,6 M€ au budget principal

Favoriser l'équité entre les territoires de la Métropole et l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et services.

Cette politique s'appuie sur le contrat de ville métropolitain signé en juillet 2015 par l'État, la Région, la Métropole, 23 communes, les bailleurs sociaux et leurs partenaires autour du développement économique et de l'emploi, du lien social et de l'amélioration du cadre de vie.

14

projets de renouvellement urbain (NPNRU) sur le territoire

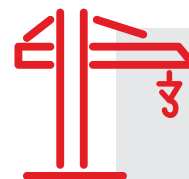
8

sites d'intérêt national

6

sites d'intérêt régional

Développement urbain



81,6 M€

dont 74,1 M€ au budget principal

Accompagner le développement de l'agglomération et l'aménagement du territoire, en cohérence avec les différentes politiques publiques de la Métropole.

Mise en cohérence de nombreuses thématiques dont l'habitat, le développement économique, la préservation des ressources naturelles, la qualité des espaces publics et la mobilité.

32

projets en zone d'aménagement concerté

16

projets urbains partenariaux

> AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public



49 M€*

Au cœur des préoccupations de la Métropole : la qualité et la facilité d'usage des espaces publics dont elle gère la conception, l'entretien et la gestion.

Les questions de conception, de coûts de gestion, d'entretien (propreté entre autres) et d'usage (prise en compte de toutes les mobilités, notamment modes doux) sont traitées conjointement.

3 431 km

de chaussée gérés par la Métropole dont 104 km de voies rapides

2 058

ouvrages d'art dont 709 ponts

9 241 801 m²

de trottoirs

Coopérations territoriales



72,3 M€

dont **55,6 M€** au budget principal

Développement des partenariats avec des établissements publics de coopération intercommunale, des communes ou des structures comme le Pôle métropolitain ou le SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise).

Cette politique s'appuie sur des outils de planification stratégique ou d'échanges qui ont permis l'émergence de projets décisifs, comme celui de la Plaine Saint-Exupéry.

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> MOBILITÉ

313 M€

dont **308,4 M€** au budget principal

Mobilité des biens et des personnes



En lien avec le développement urbain, cette politique impulse une métropole multipolaire, favorisant le lien entre les territoires, les distances courtes et une mobilité choisie.

Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole, en lien avec le Sytral, la Région et l'État, œuvre pour le développement de sites bien desservis par les transports en commun, l'optimisation des infrastructures existantes, la promotion des modes doux, de la voiture partagée et des transports en commun, dans une perspective de préservation de la qualité de l'air.

près de

800 km

d'aménagement cyclables dont 62 km réalisés en 2017

près de

70 000

abonnés Vélo'v fin 2017

3 356 600 km

parcourus fin 2017 avec les services d'autopartage labellisés Métropole de Lyon

> ENVIRONNEMENT

317,7 M€

dont **216,9 M€** au budget principal

Transition énergétique



La politique de transition énergétique place la Métropole en chef de file avec pour objectif de développer les énergies renouvelables et l'écologie industrielle, maîtriser la dépense en énergie, renforcer et coordonner la planification territoriale de la production énergétique, organiser et garantir le service public de l'énergie, notamment les réseaux de chaleur urbains et les concessions de gaz et électricité.

180

entreprises accompagnées dans le cadre du programme Lyon Éco Énergie depuis 2015

13 %

d'économie pour les « familles à énergie positive » sur leurs dépenses en énergie

> ENVIRONNEMENT

Cycle de l'eau



70,2 M€

dont **3,2 M€** au budget principal

La Métropole assure la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la prévention du risque inondation.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte réglementaire en pleine évolution et de plus en plus exigeant.

87,8 millions de m³

d'eau potable produits par an par an

1 million de m³

d'eau traités par jour

12

stations de traitement des eaux usées

Cycle des déchets



82,7 M€*

Favoriser la réduction des déchets à la source, le développement du recyclage, la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés (chauffage urbain), le développement du réemploi et des recycleries, etc.

La Métropole informe et sensibilise les habitants au tri des déchets.

295 kg

d'ordures ménagères et de collecte sélective par habitant chaque année

19

déchèteries

300 tonnes

récoltées dans les 12 donneries de la Métropole de Lyon

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> ENVIRONNEMENT

Qualité de vie, santé & environnement, risques



119,9 M€*

Articuler les questions environnementales du cadre de vie avec la prise en compte des enjeux de santé des habitants.

Cette politique concerne des domaines aussi divers que la qualité de l'eau, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques, la qualité de l'alimentation, mais aussi la sensibilisation aux comportements individuels contribuant à la santé publique.

Espaces naturels, agricoles et fluviaux



10 M€*

Préserver les espaces non bâtis, dans le cadre d'un développement urbain vertueux. Cette politique s'appuie notamment sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels et de promotion des activités agricoles.

Son volet fluvial cherche à mettre en valeur le Rhône et la Saône, à préserver le milieu aquatique et à faire des préconisations en matière de transport de marchandises et de développement touristique.

700 km

de sentiers de randonnée

52 %

d'espaces naturels et agricoles sur le territoire

3 millions

d'arbres

* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal

> RESSOURCES

1 223,7 M€

dont 1 126 M€ au budget principal

Fonctionnement de l'institution

> Fonctionnement de l'institution

Fonctionnement de la Métropole : ressources humaines, interventions logistiques, patrimoine et bâtiments, politique assurantielle.

> Gestion financière

Gestion de la dette (remboursement du capital, gestion du produit des emprunts et de la trésorerie) et des ressources de la collectivité issues des recettes fiscales et des dotations de l'État.



Fonctionnement de l'institution

509,4 M€

dont 469,8 M€ au budget principal

Gestion financière (dont dépenses avec TVA non déductible)

714,3 M€

dont 656,2 M€ au budget principal